



UNION NATIONALE DES PERSONNELS ET RETRAITES DE LA
GENDARMERIE

UNIR – SOUTENIR - AGIR

7 Boulevard de Strasbourg 91130 Nogent Sur Marne
Tel : 01 48 75 78 41 - unprg.nat@orange.fr
Site <http://www.unprg.fr>



Buste Jean COUSTEIX
Fondateur de
l'UNPRG

Nogent-Sur- Marne, le 06 Janvier 2020

N° 003/20-UN

O B J E T : Réductions accordées aux réformés et pensionnés de guerre sur les tarifs des services de transport ferroviaire domestique de voyage.

REFERENCE : Décret N° 2019-1522 du 30 décembre 2019 (art. L251-1 et L133-1 du code des PMI/VG)

Comme affirmé par la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, dans une réponse publiée dans le JO Sénat du 04/07/2019, le décret cité en référence maintient les droits accordés par la nation aux militaires blessés et aux victimes civiles de guerre dans un système de transport ferroviaire domestique de voyageurs ouvert à la concurrence.

La gratuité du voyage est accordée également au guide de l'invalidé à 100% du bénéficiaire.

Bien cordialement

Jean-Pierre VIROLET
Premier président national adjoint
Chargé du monde combattant